



NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES

02/22

Objet : Organisation accueil familles pour les parloirs

A compter du 5 avril 2022, les dispositions suivantes seront mises en place pour l'accueil des familles lors des parloirs :

- Les familles devront se présenter devant l'établissement, 30 minutes avant le parloir, devant la porte d'accès dédiée. Les personnes se présentant sans rendez-vous, y compris les enfants, ne seront pas acceptés.
- Les agents pénitentiaires prendront en charge les visiteurs à cet endroit à 9h00 / 10 h00 / 13h00 et 14 h30. Il ne sera toléré aucun retard.
- Les familles auront accès à l'accueil familles de la maison La Beluga durant 20 minutes afin de se préparer au parloir et utiliser la borne de réservation.
- Les agents pénitentiaires viendront ensuite prendre en charge les familles afin de les conduire à la zone parloir.
- A l'issue de chaque tour de parloir, les familles seront raccompagnées par les agents pénitentiaires au niveau de l'accueil La Beluga afin de récupérer leurs effets aux casiers, et se diriger vers la sortie de l'établissement.

Enfin, il est précisé que :

- Le tour de parloir de 14h30 à 15h15 est déplacé à de 15h00 à 15h45
- Le non-respect de ces dispositions pourrait entraîner d'éventuelles sanctions (suspension, voire suppression du permis de visite).

Monsieur Patrick MIGLIACCIO
Chef d'Etablissement
Albi le 15 mars 2022



Destinataires : Affichage

Version l	Date	Nom - Fonction
Rédigé	15/03/2022	Madame BRUN Christelle – SA – responsable des services administratifs et financiers
Vérifié	15/03/2022	Madame ROCHE Sandrine– CSP – Adjointe au chef d'établissement
Approuvé	15/03/2022	Monsieur MIGLIACCIO Patrick – CSP– Chef d'établissement

